

17 JANVIER 1899

629

288

E 2001 (A) 461

*Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, G. Moynier,
au Secrétaire du Département politique, G. Graffina*

L

Genève, 17 janvier 1899

La dépêche ci-jointe, que je détache du Journal de Genève d'aujourd'hui¹, m'engage à vous adresser ces lignes, pour vous parler de la révision de la Convention de Genève. J'y vois en effet un indice inquiétant pour la suite de cette affaire, et je crains que, si la Suisse ne se hâte pas de l'évoquer elle, elle lui échappe.

A la suite de l'enquête officieuse confiée au Comité international et qui s'est terminée par ma lettre du 26 juillet dernier² — à laquelle, soit dit incidemment, il n'a pas encore été répondu — les personnes qui, en divers pays, s'intéressent le plus à la révision, s'attendaient à voir le Conseil fédéral agir diplomatiquement et s'étonnent de son inaction prolongée. Une certaine surprise se manifeste de son silence, à Paris notamment, où vont être données très prochainement deux conférences sur la Convention de Genève, qui fourniront une occasion de manifester peut-être l'étonnement dont je parle. En tout cas la circulaire russe, dont parle la dépêche de ce jour, me paraît devoir être prise en sérieuse considération par le Conseil fédéral.

Le Comité international craindrait d'importuner Monsieur le Président de la Confédération en l'entretenant de ce sujet, mais j'ai pensé que vous voudriez bien me permettre de vous en dire deux mots et que, si vous en trouviez l'occasion, vous seriez disposé à en parler à qui de droit. Je me borne donc à vous faire part de mes impressions et à vous prier de veiller, comme vous le jugerez convenable, à ce que l'intérêt de la Suisse soit sauvegardé.

Ma lettre du 26 juillet 1898 à Monsieur le Président de la Confédération était accompagnée, vous vous en souvenez peut-être, d'une «Etude sur la révision», dont la diffusion pourrait être je crois très utile pour gagner des partisans à cette entreprise; mais, dans ce dessein, il conviendrait de la répandre au moment psychologique le plus convenable. C'est ce dont on sera meilleur juge à Berne qu'à Genève, et nous nous sommes mis pour cela aux ordres du Conseil fédéral, qui voudra bien, je pense, nous donner des directions ad hoc.

1. Cette dépêche se réfère à la note du Ministre russe des Affaires étrangères, Comte de Mouraviev du 30 décembre/11 janvier 1898. Cette note fut communiquée au Conseil fédéral le 4–16 janvier 1899. Elle contient le programme pour la conférence internationale sur le désarmement proposée par le Tsar. Cf. n° 283 annexe.

2. Cf. n° 267.